



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI LE 19 SEPTEMBRE 2024 À 8H30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier
Dominic Boyer, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Fernand Boudreault, directeur général et Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14368_24-09-19
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14369_24-09-19
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14370_24-09-19
POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 septembre 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

13 septembre 2024;

Il est proposé par : Marc Bourcier

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 septembre 2024 soit approuvé.

CE - 14371_24-09-19

POINT 5.1

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT (MEC 1) - APPUI PROFESSIONNEL POUR COMPLÉMENT D'INFORMATIONS REQUIS SUIVANT LES DEMANDES D'INFORMATION DU MELCCFP POUR LE REMBLAYAGE DES MILIEUX HUMIDES DU QUARTIER INDUSTRIEL OUEST (VP-2022-93)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé le mandat à la firme « SAGIE inc. » pour la caractérisation des milieux terrestres des terrains du Quartier Industriel Ouest ainsi qu'à la demande d'autorisation ministérielle nécessaire aux travaux de remblayage des milieux humides;

ATTENDU les justifications comprises dans le formulaire de demande de modification à l'envergure du contrat no 1 ci-jointe;

Il est proposé par : Dominic Boyer

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 1 au mandat de la firme « SAGIE inc. » pour un montant supplémentaire de 22765,05 \$ (taxes incluses), portant ainsi la valeur du contrat à 68 755,05 \$ (taxes incluses).

CE - 14372_24-09-19

POINT 7.1

AIDE FINANCIÈRE - 10E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME « CLUB DES MYCOLOGUES DES LAURENTIDES »

ATTENDU le dépôt de la demande d'aide financière par l'organisme Club des mycologues des Laurentides;

ATTENDU que l'organisme est reconnu selon les critères établis dans le Guide de reconnaissance et services offerts aux organismes partenaires;

ATTENDU qu'il est défini à l'article 3.4 de ce guide, qu'un soutien financier est octroyé lors d'anniversaire à multiple de 5 et que le montant octroyé pour 10 ans est de 250 \$;

ATTENDU que le dossier de l'organisme est conforme au Guide de reconnaissance et services offerts aux organismes partenaires dans le cadre d'une demande de soutien financier aux organismes lors d'anniversaires;

Il est proposé par : Marc Bourcier

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière au montant de 250 \$ à l'organisme Club des mycologues des Laurentides afin de les soutenir dans les célébrations entourant les 10 ans du club tel que stipulé dans le Guide de reconnaissance et services offerts aux partenaires.

CE - 14373_24-09-19
POINT 7.2

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE - PARTIE DU LOT 2 140 258 DU CADASTRE DU QUÉBEC – FRANÇOISE DESJARDINS

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'installation d'un horodateur empiétant sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 2 140 258 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), dont Françoise Desjardins est propriétaire (adresse civile 506 à 508, rue Saint-Édouard);

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour la mise en place, l'entretien, la réparation et le remplacement de l'horodateur sur une partie de l'immeuble, d'une superficie approximative de 1,44 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble a signé un consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude, lequel document est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE l'assiette des travaux et de la servitude est illustrée au plan joint en annexe « B » du consentement susmentionné;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à défrayer les coûts de l'arpenteur géomètre et du notaire pour la préparation de l'acte de servitude;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude.

La Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude sur une partie du lot 2 140 258 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs géomètres afin de procéder à la rédaction de la description technique.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir et assume les frais de préparation et de publication d'un acte de servitude.

CE - 14374_24-09-19
POINT 7.3

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES - « CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE LE FAUBOURG »

ATTENDU QUE « Centre prévention suicide Le Faubourg » soumettait, le 22 juillet 2024, à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 285 à 287, rue Parent;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville déclare n'avoir aucune objection à la confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'organisme « Centre prévention suicide Le Faubourg » pour l'immeuble situé au « 285 à 287, rue Parent » et ne requiert pas d'audience.

CE - 14375_24-09-19
POINT 7.4

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES - « SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS RÉGION DES LAURENTIDES »

ATTENDU QUE « Société nationale des Québécoises et Québécois Région des Laurentides » soumettait, le 29 mai 2024, à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 487 à 489, rue Laviolette;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville déclare n'avoir aucune objection à la confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'organisme « Société nationale des Québécoises et Québécois Région des Laurentides » pour l'immeuble situé au « 487 à 489, rue Laviolette » et ne requiert pas d'audience.

CE - 14376_24-09-19
POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire